

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	88 913 816	128 864 531
Obligations et valeurs assimilées		83 784 855	121 688 830
Titres OPCVM		5 128 961	7 175 701
Placements monétaires et disponibilités		9 467 384	54 796 377
Placements monétaires	5	2 463 243	48 375 471
Disponibilités		7 004 141	6 420 906
Créances d'exploitation	6	444 224	582 822
TOTAL ACTIF		98 825 424	184 243 730
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	6 007 397
Opérateurs créditeurs	7	259 314	459 559
Autres créditeurs divers	8	9 354	16 865
TOTAL PASSIF		268 668	6 483 821
ACTIF NET			
Capital	9	94 534 142	170 575 304
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		27	803
Sommes distribuables de l'exercice		4 022 587	7 183 802
ACTIF NET		98 556 756	177 759 909
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		98 825 424	184 243 730

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	6 189 335	7 694 914
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 980 486	7 449 381
Revenus des titres OPCVM		208 849	245 533
Revenus des placements monétaires	11	961 749	3 191 361
Revenus des prises en pension	12	27 505	27 449
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 178 589	10 913 724
Intérêts des mises en pensions		(2 667)	(6 668)
Charges de gestion des placements	13	(1 256 904)	(1 926 502)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 919 018	8 980 554
Autres charges	14	(141 784)	(216 654)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 777 234	8 763 900
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 754 647)	(1 580 098)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 022 587	7 183 802
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 754 647	1 580 098
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		352 051	(23 461)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(138 274)	127 220
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 991 011	8 867 659

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 991 011	8 867 659
Résultat d'exploitation	5 777 234	8 763 900
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	352 051	(23 461)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(138 274)	127 220
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(4 313 026)	(6 765 825)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(80 881 138)	(44 871 168)
Souscriptions		
- Capital	270 563 548	329 782 210
- Régularisation des sommes non distribuables	154 322	78 583
- Régularisation des sommes distribuables	9 751 211	11 434 797
Rachats		
- Capital	(346 762 871)	(372 127 631)
- Régularisation des sommes non distribuables	(209 938)	(100 964)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 377 410)	(13 938 163)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(79 203 153)	(42 769 334)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	177 759 909	220 529 243
En fin de l'exercice	98 556 756	177 759 909
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	1 680 991	2 098 497
En fin de l'exercice	930 059	1 680 991
VALEUR LIQUIDATIVE	105,968	105,747
TAUX DE RENDEMENT	4,25%	4,11%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 88.913.816 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		80 976 268	83 784 855	85,01%
Obligation de sociétés		45 315 898	46 823 563	47,51%
AB SUB 2008-01 A	20 000	533 200	550 287	0,56%
AB SUB 2008-01 A	15 000	399 900	412 715	0,42%
AB SUB 2008-01 B	20 000	900 000	931 070	0,94%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	333 090	336 785	0,34%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	999 445	1 017 034	1,03%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	3 198 499	3 273 056	3,32%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	399 812	409 132	0,42%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	500 000	506 460	0,51%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	500 000	509 340	0,52%
AB SUB 2012 TF 6.25%	3 500	105 000	106 520	0,11%
AB SUB 2012 TF 6.25%	8 500	255 000	258 867	0,26%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	2 000	60 000	61 288	0,06%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	400 000	419 840	0,43%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	400 000	419 840	0,43%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	200 000	209 920	0,21%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	800 000	805 310	0,82%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	400 000	402 656	0,41%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	400 000	402 656	0,41%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	300 000	311 936	0,32%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	299 996	311 932	0,32%
ATB 2007/1	30 000	1 560 000	1 634 014	1,66%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	750 000	782 854	0,79%
ATB SUB 2009 B1	5 000	250 000	257 060	0,26%
ATB SUB 2009 B2	10 000	666 575	686 052	0,70%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	5 000	500 000	531 544	0,54%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	200 000	207 552	0,21%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	200 000	207 552	0,21%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	40 000	41 510	0,04%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	400 000	402 960	0,41%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	100 000	100 740	0,10%

ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	100 000	100 740	0,10%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	200 000	207 292	0,21%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	200 000	207 292	0,21%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	100 000	102 876	0,10%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	200 000	210 192	0,21%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	200 000	210 192	0,21%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	400 000	421 064	0,43%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	400 000	421 064	0,43%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	300 000	314 456	0,32%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	150 000	157 228	0,16%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	524 892	0,53%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	262 446	0,27%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	400 000	420 400	0,43%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	500 000	526 500	0,53%
ATL SUB 2017 TF 7.9%	15 000	1 500 000	1 519 944	1,54%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	140 000	144 738	0,15%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	100 000	100 102	0,10%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	40 000	40 046	0,04%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	100 000	102 640	0,10%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	200 000	205 454	0,21%
ATTIJ BANK SUB 2015 A 7.4%	4 000	80 000	80 816	0,08%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	7 000	420 000	434 605	0,44%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	20 000	1 200 000	1 241 728	1,26%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	28 400	29 189	0,03%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	142 056	146 016	0,15%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	600 000	623 292	0,63%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 768	1,06%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	1 200 000	1 242 704	1,26%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	100 000	101 208	0,10%
BTE 2010 CA TV TMM+0.7%	2 000	20 000	20 394	0,02%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	907 500	919 829	0,93%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	390 000	407 414	0,41%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 300 000	1 358 048	1,38%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	325 000	339 512	0,34%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	100 000	100 412	0,10%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	50 000	50 206	0,05%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	50 000	50 206	0,05%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	100 000	103 344	0,10%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	80 000	80 842	0,08%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	280 000	290 556	0,29%

CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	240 000	252 624	0,26%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	180 000	189 468	0,19%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	180 000	185 638	0,19%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	800 000	839 568	0,85%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	200 000	202 148	0,21%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	600 000	606 444	0,62%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	6 000	6 253	0,01%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	52 796	0,05%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	300 000	308 780	0,31%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	515 012	0,52%
HL 2017-2 7.85% B TF	15 000	1 500 000	1 545 036	1,57%
HL 2017-2 7.85% B TF	7 000	700 000	721 017	0,73%
HL 2017-2 7.85% B TF	1 500	150 000	154 632	0,16%
HL 2017-3 8% A TF	2 500	200 000	211 924	0,22%
HL 2017-3 8% A TF	326	25 558	27 235	0,03%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	250 000	265 370	0,27%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	50 000	50 312	0,05%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	150 000	150 960	0,15%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	800 000	818 528	0,83%
MODERN LEASING 2012 TF 6.5%	5 000	100 000	104 516	0,11%
STB 2008/2	40 000	1 500 000	1 567 744	1,59%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	250 000	263 244	0,27%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	120 000	121 718	0,12%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	80 000	81 146	0,08%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	400 000	421 984	0,43%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	600 000	623 784	0,63%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	200 000	209 936	0,21%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	400 000	420 532	0,43%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	150 000	157 624	0,16%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	263 126	0,27%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	900 000	915 912	0,93%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	107 067	112 335	0,11%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	1 213 800	1 284 670	1,30%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	40 000	42 025	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	200 000	210 124	0,21%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	200 000	210 124	0,21%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	120 000	128 381	0,13%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	10 000	800 000	805 176	0,82%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	5 000	400 000	402 588	0,41%
Emprunts national		625 000	641 912	0,65%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	625 000	641 912	0,651%

Bons du trésor assimilables		35 035 370	36 319 380	36,85%
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 717 549	5,801%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	20 919	19 920 483	21 040 150	21,348%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 200	2 165 900	2 202 295	2,235%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 010 180	2,040%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 937 136	5,009%
BTA 5.5% 02/2020 (7 ANS)	397	396 206	412 070	0,418%
Titres OPCVM		4 944 316	5 128 961	5,20%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 082 662	2,113%
FINA O SICAV	489	50 051	53 450	0,054%
GO SICAV	2 923	300 087	329 960	0,335%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	5 190	534 585	552 735	0,561%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	145 121	0,147%
SANADET SICAV	1 297	142 315	142 274	0,144%
UGFS BONDS FUNDS	165 105	1 708 519	1 822 759	1,849%
TOTAL		85 920 584	88 913 816	90,22%
Pourcentage par rapport au total actifs				89,97%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	124 898 126	3 712 343	254 062	128 864 531	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	3 735 753			3 735 753	
Bons du trésor assimilables	3 639 866			3 639 866	
Titres OPCVM	7 621 387			7 621 387	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(33 652 409)			(33 652 409)	15 665
Emprunt national	(409 618)			(409 618)	
Bons du trésor assimilables	(10 161 710)			(10 161 710)	(184 370)
Titres OPCVM	(9 750 811)			(9 750 811)	30 431
* Variations des plus ou moins values latentes					
Bons du trésor assimilables			269 367	269 367	
Titres OPCVM			82 684	82 684	
* Variations des intérêts courus		(1 325 224)		(1 325 224)	
Soldes au 31 décembre 2019	85 920 584	2 387 119	606 113	88 913 816	(138 274)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 2.463.243 se détaillant comme suit :

		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>		2 293 239	2 463 243	2,50%
Certificat de dépôt BH BANK au 05/03/2020 (au taux de 11,53%)	pour 360 jours	2 293 239	2 463 243	2,50%
TOTAL		2 293 239	2 463 243	2,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs				2,49%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 444.224, contre un solde de D : 582.822, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	5 336	17 871
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	13 200	6 552
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	220 162	552 873
Obligations SERVICOM 2016 (*)	200 000	-
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	444 224	582 822

(*)

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». Elle a aussi procédé à la suspension de la constatation des intérêts.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV n'a pas constaté une dépréciation sur les échéances impayées en principal.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 259.314, contre D : 459.559, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	259 314	459 559
Total	259 314	459 559

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 9.354, contre D : 16.865, au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	9 354	16 865
Total	9 354	16 865

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital courant l'exercice 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	170 575 304
Nombre de titres	1 680 991
Nombre d'actionnaires	2 535

Souscriptions réalisées

Montant	270 563 548
Nombre de titres émis	2 666 360
Nombre d'actionnaires nouveaux	189

Rachats effectués

Montant	(346 762 871)
Nombre de titres rachetés	(3 417 292)
Nombre d'actionnaires sortants	(625)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	352 051
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(138 274)
Régularisation des sommes non distribuables	(55 616)

Capital au 31-12-2019

Montant	94 534 142
Nombre de titres	930 059
Nombre d'actionnaires	2 099

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 6.189.335 contre D : 7.694.914 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations</u>	<u>4 214 797</u>	<u>4 800 120</u>
- Intérêts	4 214 797	4 800 120
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 765 689</u>	<u>2 649 261</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 765 689	2 649 261
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>208 849</u>	<u>245 533</u>
- Dividendes	208 849	245 533
TOTAL	6 189 335	7 694 914

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 961.749 contre D : 3.191.361 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des billets de trésorerie	14 922	14 106
Intérêts des comptes à terme	670 127	2 247 634
Intérêts des dépôts à vue	74 761	81 734
Intérêts des certificats de dépôt	201 939	847 887
TOTAL	961 749	3 191 361

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 27.505, contre D : 27.449 au 31 décembre 2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 1.256.904, contre D : 1.926.502 au 31 décembre 2018, et se détaille ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Rémunération de gestionnaire	1 256 904	1 926 502
TOTAL	1 256 904	1 926 502

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à D : 141.784 contre D : 216.654 au 31 décembre 2018, et se détaillent ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Redevance du CMF	140 829	215 855
Services bancaires et assimilés	955	799
TOTAL	141 784	216 654

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	7,718	6,492	5,077	5,111	5,505
Charges de gestion des placements	(1,351)	(1,146)	(0,942)	(0,971)	(0,974)
Intérêts des mises en pensions	(0,003)	(0,004)	-	-	-
Revenus net des placements	6,364	5,342	4,135	4,140	4,531
Autres charges	(0,152)	(0,129)	(0,107)	(0,112)	(0,110)
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,304)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	6,212	5,214	3,723	4,029	4,420
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,887)	(0,940)	(0,059)	(0,181)	(0,225)
Sommes distribuables de l'exercice	4,325	4,274	3,664	3,848	4,196
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,379	(0,014)	0,049	0,041	0,015
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,149)	0,076	0,019	0,019	(0,193)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,230	0,062	0,068	0,060	(0,178)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,442	5,275	3,792	4,088	4,242
Résultat non distribuable de l'exercice	0,230	0,062	0,068	0,060	(0,178)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,060)	(0,013)	0,001	(0,001)	0,022
Sommes non distribuables de l'exercice	0,170	0,048	0,069	0,059	(0,156)
Distribution de dividendes	4,274	3,664	3,848	4,195	4,197
Valeur liquidative	105,968	105,747	105,089	105,204	105,492
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,28%	1,09%	0,90%	0,92%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,12%	0,10%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,09%	4,05%	3,48%	3,65%	3,97%

15.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB Tunisia assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 98.825.424, un actif net de D : 98.556.756 et un bénéfice de D : 5.991.011.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 89,97% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 9,58% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,20% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice 11,83% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières.

La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. La société a suspendu la constatation des intérêts néanmoins, elle n'a constaté aucune dépréciation du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 28 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK